



**« ACCOMPAGNEMENT DU DEUIL EN PENSION
DE FAMILLE »**
Pour l'association ADALEA (porteur)
en partenariat avec l'ACAP22, l'AMISEP et la
MAISON ARGOAT

Proposition à retourner impérativement avant le 29/05/2020 à :
OPCO Santé Bretagne

Sous la forme de deux exemplaires (dont un non reliés)
par courrier postal à :
39 rue du Capitaine Maignan – CS 64436 – 35044 RENNES CEDEX

et d'un exemplaire par courrier électronique à :
E-mail : christèle.milon@opco-sante.fr & bretagne@opco-sante.fr

RECHERCHE DE FORMATIONS
Animation Gestion d'un groupe – Mobiliser des publics précaires
et favoriser leur participation



SOMMAIRE :

- I. Présentation du commanditaire**

- II. Descriptif de la demande**

- III. Modalités d'organisation**

I. Présentation du commanditaire

PRESENTATION GENERALE DE L'ASSOCIATION ADALEA

Depuis 40 ans, l'association ADALEA lutte au quotidien « auprès des plus fragilisés », c'est-à-dire la relégation ou la marginalisation sociale de personnes, ne correspondant pas ou plus au modèle dominant de notre société. L'association contribue également par le biais de ses interventions et participations dans les différentes instances, dans les réseaux, à promouvoir des idées, des projets qui participent à la lutte contre les exclusions et les phénomènes de précarisation au sens politique.

Adalea est structurée autour d'un Conseil d'Administration composé de 11 administrateurs bénévoles. L'association emploie 90 salariés sur l'ensemble de ses actions et 50 personnes en contrats aidés sur ses chantiers d'insertion.

L'association est constituée de 4 pôles d'activité en réponse aux difficultés des 6 500 personnes que nous accueillons chaque année : santé, hébergement, formation, emploi...



Pôle Accueil Ecoute et Veille Sociale : pour ceux et celles qui ont besoin de disposer d'un lieu d'échanges et d'accueil dans la journée, des interventions sur l'espace public pour aller au-devant des personnes, la gestion du 115 (mise à l'abri d'urgence), l'accompagnement des personnes allocataires du RSA, 2 infirmières et 2 psychologues au service du public...

Ce pôle propose aussi des réponses très spécifiques pour les femmes victimes de violences conjugales et familiales.



Pôle Logement Hébergement : pour les personnes qui rencontrent des difficultés à se loger ou à vivre en autonomie dans un logement, qui n'ont pas ou plus de logement et qui sollicitent un accompagnement ; pour les femmes victimes de violences conjugales qui nécessitent un hébergement adapté et sécurisé.



Pôle Emploi Formation : pour ceux et celles qui cherchent un emploi, qui ne maîtrisent pas les savoirs fondamentaux, qui ont besoin de retravailler leur projet professionnel, qui doivent régler des difficultés périphériques à l'emploi.



Pôle Ateliers d'Insertion : emploi des salarié(e)s en contrats aidés pour leur permettre de renouer avec le monde du travail et de s'insérer durablement par

OPCO Santé Bretagne

39 rue du Capitaine Maignan • CS 64436 • 35044 Rennes Cedex

Tél : 02 23 44 04 40 / Fax : 02 23 44 04 49 • bretagne@opco-sante.fr • www.opco-sante.fr

Siren : 854 033 115



un accompagnement social adapté.

II. Descriptif de la demande

ACCOMPAGNEMENT DU DEUIL EN PENSION DE FAMILLE

LA PENSION DE FAMILLE : CONTEXTE, PUBLIC, FINALITE

La pension de famille représente un type d'habitat alternatif qui doit permettre de rompre avec les formes d'hébergement classique en matière de réponse sociale, de cadre et de qualité de vie pour des publics ayant des difficultés à accéder au logement ordinaire.

L'aspect privatif du logement, le concept d'habitat dans le sens d'habiter, l'état d'esprit de la structure en font un lieu exempt du côté impersonnel qui peut être reproché aux grandes structures d'hébergement collectif.

Le temps y est avant tout destiné à se retrouver dans un lieu accueillant et convivial où sont valorisés les compétences et savoir-faire de chacun. Ce fonctionnement offre l'occasion à certains de trouver un mieux-être et d'évoluer à travers différentes activités.

Ce lieu permet aux résidents de se construire progressivement, de retrouver une vie sociale et de vivre des expériences ensemble, ceci afin de cerner leurs propres forces et de faire émerger des projets individuels (de santé, d'insertion professionnelle, de relogement ou autres).

La pension de famille se situant sur le registre du logement durable, n'est pas une alternative aux dispositifs d'insertion, ni une solution de logement pour les personnes défavorisées à défaut d'une offre accessible ou adaptée dans le logement social.

Il s'agit de :

- Proposer aux personnes un habitat pérenne adapté à leurs problématiques sociale, psychologique et physique.
- Favoriser l'inscription des résidents dans leur environnement et à la vie de la cité, notamment à partir de liens, axes de convivialité.
- Soutenir les résidents dans le savoir habiter et dans l'installation à la résidence afin de favoriser le choix de rester ou de partir.

La pension de famille a vocation à accueillir des personnes ou familles isolées socialement et ayant des difficultés d'accès à un logement ordinaire pour des raisons sociales et économiques.

OPCO Santé Bretagne

39 rue du Capitaine Maignan • CS 64436 • 35044 Rennes Cedex

Tél : 02 23 44 04 40 / Fax : 02 23 44 04 49 • bretagne@opco-sante.fr • www.opco-sante.fr

Siren : 854 033 115



Les associations ADALEA , AMISEP, ACAP 22 et Maison de l'Argoat souhaitent mettre en place une formation collective à destination des professionnel-les intervenant auprès des personnes accueillies en pension de famille. Dans cette perspective, les associations gestionnaires d'une pension de famille sur le territoire des Côtes d'Armor souhaitent accompagner, via une action de formation collective, leurs équipes de salarié-es afin qu'elles soient en mesure de mieux appréhender l'accompagnement à la fin de vie et au deuil en pension de famille, les impacts sur leurs pratiques et sur les personnes accueillies.

Objectifs :

- Appréhender les besoins spécifiques de la personne en fin de vie et de son entourage (personnes accueillies et familles)
- Appréhender les possibilités de chacun des professionnels dans l'accompagnement des personnes en fin de vie,
- Comprendre les processus de deuil et ces effets sur les professionnel-les et les personnes accueillies
- La place et le rôle de l'institution et des partenaires en tant que ressources et « contenant »
- Appréhender les morts subites (suicide, chute mortelle, arrêt cardiaque...)
- Travailler sur l'après : comment reprendre l'activité sur le collectif

FORME DE LA DEMANDE (2 JOURNEES)

La formation devra comporter :

- Des apports de contenu théoriques et méthodologiques,
 - Des outils concrets et opérationnels
 - Des exercices ou illustrations pratiques
 - Des temps d'échanges entre les stagiaires et le formateur.
-
- **APPORTS THEORIQUES – METHODOLOGIE (1 jour) Pension de famille**
 - Cadre éthique et déontologique de la fin de vie
 - Besoins et dignité de la personne
 - Mécanismes du deuil et les étapes du deuil
 - Le traumatisme de la mort
 - Les morts violentes (suicide, arrêt cardiaque, hémorragie, chute...) morts qui sidèrent et qui nécessitent un accompagnement des publics et des professionnel-les
 - Le décès en institution
 - Gestion éthique et institutionnelle



1. CAS PRATIQUES – MISE EN SITUATION (1 jour) Pension de famille

- A quel moment recueillir les directives anticipées de la personne, le choix de la personne de confiance ?
- Comment accompagner la personne en fin de vie et l'environnement de la pension de famille : comment annoncer la maladie tout en respectant les volontés de la personne, accompagner les résidents dans l'acceptation d'un deuil annoncé ?
- Quels soutiens contacter quand la fin survient (pour la personne, les personnes accueillies, les professionnels) ?
- Comment continuer à insuffler une dynamique, dans un cadre collectif, avec une personne en fin de vie ?
- Accompagner les personnes accueillies « restantes » dans leur deuil.
- Travailler sur les répercussions personnelles et professionnelles que le deuil peut générer.

Les méthodes pédagogiques employées viseront à la participation active et à l'adhésion des stagiaires. Les exposés seront illustrés d'exercices pratiques et de cas concrets vécus par les stagiaires.

La formation devra tracer des perspectives pour les participants sur les différents moyens mis en œuvre ou à mettre en œuvre au sein de leurs institutions respectives, afin de transmettre les apports de cette formation.

III. Modalités d'organisation

PUBLICS CONCERNES PAR LA FORMATION

Les professionnel-les des pensions de famille du département des Côtes d'Armor, (travailleurs sociaux, maîtresses de maison).

Nombre de participants : la taille du groupe ne dépassera pas 17 personnes et la session ne pourra avoir lieu en deçà de 8 personnes.

DUREE SOUHAITEE

La durée de l'action en présentiel est évaluée à 14 h soit 2 jours.

PERIODE ENVISAGEE (2nd trimestre 2020)

OPCO Santé Bretagne

39 rue du Capitaine Maignan • CS 64436 • 35044 Rennes Cedex

Tél : 02 23 44 04 40 / Fax : 02 23 44 04 49 • bretagne@opco-sante.fr • www.opco-sante.fr

Siren : 854 033 115

**Organisation logistique :**

La formation se déroulera dans les locaux de
l'association Adalea
50 rue de la Corderie
22000 SAINT-BRIEUC

avec la mise à disposition d'une salle équipée d'un vidéoprojecteur et accessible
PMR.

Les repas seront pris en commun.

Le prestataire retenu se chargera de l'envoi des convocations et de la remise des
attestations

CONTACT

ADALEA

Lucile PRESSE, en remplacement de Noémie DENOUAL,

Assistante Gestion des Ressources Humaines

50, rue de la Corderie – 22 000 SAINT-BRIEUC

Tél : 02.57.18.03.50 / E-mail : grh@adalea.fr

Site : www.adalea.fr

SUPPORTS TRANSMIS PAR ADALEA

- Cf site internet : www.adalea.fr

OPCO Santé Bretagne

39 rue du Capitaine Maignan • CS 64436 • 35044 Rennes Cedex

Tél : 02 23 44 04 40 / Fax : 02 23 44 04 49 • bretagne@opco-sante.fr • www.opco-sante.fr

Siren : 854 033 115